



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 6 septembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

| | | |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Madame Christine MARTIN | Monsieur Nicolas SCHOUTITH |
| Monsieur Thierry FALCONNET | Monsieur Antoine HOAREAU | Madame Ludmila MONTEIRO |
| Madame Nathalie KOENDERS | Monsieur Nicolas BOURNY | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT |
| Monsieur Rémi DETANG | Madame Nadjoua BELHADEF | Monsieur Lionel SANCHEZ |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Monsieur Gérard HERRMANN |
| Monsieur Jean-François DODET | Monsieur Denis HAMEAU | Madame Dominique BEGIN- CLAUDET |
| Madame Françoise TENENBAUM | Monsieur Guillaume RUET | Monsieur Jean DUBUET |
| Monsieur Dominique GRIMPRET | Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM | Monsieur Didier RELOT |
| Madame Danielle JUBAN | Monsieur Laurent GOBET | Monsieur Patrick BAUDEMONT |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD | Madame Dominique MARTIN- GENDRE | Monsieur Philippe BELLEVILLE |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU | | |
| Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Madame Karine HUON-SAVINA | |

Membres absents :

| | |
|---------------------------------------|---|
| Madame Céline TONOT | Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU |
| Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY | Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN |
| | Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA |
| | Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET |
| | Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE |
| | Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN- CLAUDET |

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Sennecey-lès-Dijon - Impasse François Rude - Régularisation d'une emprise - Cession foncière**

Les propriétaires de la maison située 9 impasse François Rude à Sennecey-lès-Dijon, sollicitent la métropole pour procéder à la régularisation foncière d'une emprise issue du domaine public, et incorporée depuis de nombreuses années dans leur propriété cadastrée section AC n°507.

Les précédents propriétaires ont édifié la clôture du terrain en intégrant un candélabre. Aussi, en vue d'une régularisation foncière et pour faciliter les opérations de maintenance, la métropole a procédé au déplacement du mât d'éclairage sur le trottoir et assurera le retrait des câbles électriques de cette emprise sur laquelle demeure le massif de candélabre (fondation en béton).

Il est proposé de céder cette emprise d'une superficie d'environ 26 m² telle que représentée sur le plan ci-annexé, moyennant le prix de 20 € le m², conforme à l'évaluation du Domaine. Cette emprise dépendant du domaine public métropolitain non routier, il convient au préalable de procéder à sa désaffectation et son déclassement.

Il est précisé que les frais de géomètre relatifs au découpage de l'emprise foncière à céder sont pris en charge par les propriétaires de la maison.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de désaffecter et déclasser** du domaine public métropolitain non routier, une emprise foncière d'une superficie d'environ 26 m², telle que figurée sur le plan annexé ;
- **de céder** cette emprise à Monsieur et Madame Vaillant, propriétaires de la propriété bâtie située 9 impasse François Rude 21800 Sennecey-lès-Dijon, moyennant le prix de 20 € le m², étant précisé que les frais de géomètre sont pris en charge par les acquéreurs ;
- **de dire** également qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions et Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN POUR : 39

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)